

La lettre du département Accompagnement des Entreprises
sur l'actualité du soutien à l'emploi et à l'économie

N°28

Décembre 2023

MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

AIDES ENERGIE

Evolution des aides énergie en 2024 : votre entreprise est une TPE ou une PME ? Vous pouvez bénéficier d'aides pour faire face à la hausse de vos dépenses de gaz et d'électricité. Le plafonnement du prix de l'électricité et l'amortisseur électricité sont **reconduits en 2024**. Vérifiez si votre entreprise est éligible aux **nouveaux critères**.

[Vérifier](#)



[TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie | economie.gouv.fr](#)

HANDICAP

Emploi de personnes handicapées : si votre entreprise comprend **au moins 20 salariés**, vous devez employer des personnes en situation de handicap. Pour vous aider, plusieurs dispositifs vous permettent de mettre en place **les aménagements nécessaires** à l'accueil de ces travailleurs.

[En savoir plus](#)



[Emploi d'une personne handicapée : les aides auxquelles vous avez droit | economie.gouv.fr](#)

AAP/AMI

Gastronomie française : participez à l'appel à manifestation d'intérêt pour renforcer **le rayonnement de la gastronomie française** et favoriser **l'accès à la haute gastronomie pour tous**. Les projets présentés peuvent être nouveaux ou s'appuyer sur une offre événementielle existante. Les lauréats pourront bénéficier d'une **subvention de 200 000 €**. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **21 décembre 2023**

[Candidater](#)



[Un appel à manifestation d'intérêt pour renforcer le rayonnement de la gastronomie française | economie.gouv.fr](#)

ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Procédure de sauvegarde : si votre entreprise rencontre des difficultés **financières sans être en cessation de paiement**, vous pouvez demander l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Cela facilitera la **réorganisation de votre entreprise** en vue de maintenir son activité.

[Tout savoir](#)



[Tout savoir sur la procédure de sauvegarde | economie.gouv.fr](#)

ACCOMPAGNEMENT/FORMATION

TRANSITION ECOLOGIQUE

Enclenchez sereinement votre transition écologique : afin de vous engager dans une démarche de transition écologique, commencez par **effectuer un état des lieux** pour identifier l'impact de votre activité sur l'environnement. Vous pouvez ensuite vous faire accompagner **humainement et financièrement**.

En savoir plus  [Entreprises : quelles aides pour assurer votre transition écologique ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr/entreprises/transition-ecologique)

Plateforme Mission Transition Écologique pour les TPE-PME : il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs publics destinés à accompagner les entreprises dans leur transition écologique et énergétique, de l'évaluation de leur situation au passage à l'action concrète : **outils de diagnostic, subventions, prêts, appels à projets** etc. Pour simplifier leurs démarches, leur permettre de trouver les aides les plus adéquates à leur situation et lutter contre le non-recours à ces aides, les ministres Christophe Béchu, Agnès Pannier-Runacher et Olivia Grégoire lancent une **nouvelle plateforme** qui aiguillera plus facilement les dirigeants de TPE-PME et les accompagnera dans leur transition écologique.

En savoir plus  [\[Vidéo\] Lancement de la plateforme Mission Transition Écologique pour les TPE-PME | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr/medias/la-plateforme-mission-transition-ecologique-pour-les-tpe-pme)

FINANCEMENT

Médiation du crédit : en cas de difficultés avec votre banque ou votre assureur-crédit, pensez au Médiateur du crédit aux entreprises ! Il vous apporte un **soutien rapide et gratuit** pour vous permettre de financer votre activité. Retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur ce service en 6 questions-réponses.

En savoir plus  [Difficultés de financement : la médiation du crédit aux entreprises en six questions | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr/mediation-credit)

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Programme ETIncelles : lancé le 21 novembre à l'Élysée, ce programme est né d'un constat simple, le nombre **d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)** en France est encore faible en comparaison avec les pays voisins. C'est pour combler ce retard français qu'un cap ambitieux de **500 PME accompagnées** d'ici la fin du quinquennat a été fixé. Ce programme vise à accompagner au mieux les PME qui ont le potentiel et la volonté de devenir des ETI en identifiant notamment **les freins administratifs à leur croissance** pour mieux les lever et dans les meilleurs délais.

Présentation du programme  [Lancement du programme ETIncelles, pour accompagner 500 PME dans leur développement | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr/developpement/etincelles)

AUTRES INFORMATIONS

LABELS

« **Fabriqué en France** » : les Français sont de plus en plus nombreux à préférer les articles fabriqués en France. Avez-vous pensé à faire figurer cette mention sur vos produits ? Grâce à elle, **69 % des entreprises voient une accélération de leur chiffre d'affaires**. Vous aussi, augmentez la visibilité de votre entreprise avec le Fabriqué en France. Quels sont les critères à respecter ? Tous les produits sont-ils concernés ? Comment vous faire aider ?



On vous explique ➔ [« Fabriqué en France », « Produit en France » ou « Made in France » : comment utiliser ces mentions pour valoriser vos produits ? | economie.gouv.fr](#)

ALTERNANCE

La bonne alternance : cette plateforme est un service destiné à faciliter la mise en relation des jeunes, des centres de formation d'apprentis (CFA) et des entreprises. Exprimez vos **besoins en alternance** afin d'être visible auprès des jeunes en recherche de contrat, et des centres de formation pouvant vous accompagner.



En savoir plus ➔ [Acces recruteur | La bonne alternance | Trouvez votre alternance \(beta.gouv.fr\)](#)

CONSULTATION

Proposez des mesures pour vous simplifier la vie : TPE, PME, vous pensez qu'il faudrait simplifier les réglementations et les relations avec l'administration pour vous faciliter la vie au quotidien ? Si oui, c'est le moment de vous exprimer ! Participez à la **consultation nationale** lancée par le ministère de l'Économie et des Finances pour **partager vos idées** et ainsi permettre de vous proposer des **réponses concrètes en matière de simplification**.

Participer ➔ [Participez à la consultation 'Entrepreneuses, entrepreneurs : quelles mesures concrètes pour vous simplifier la vie ?' - Make.org](#)

ACTUALITES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

RISQUES PROFESSIONNELS

Accident du travail : lorsque survient un accident du travail, l'employeur se doit d'effectuer plusieurs démarches, ainsi que la victime ou ses proches pour bénéficier d'une indemnisation. **L'inspection du travail et la médecine du travail** peuvent être sollicitées dans certaines circonstances.

En savoir plus ➔ [Que faire à la suite d'un accident du travail ? - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Grand froid : de nombreux métiers impliquent de travailler en extérieur, aussi à l'annonce d'un épisode de grand froid par Météo France, il est important d'être encore plus vigilant, car ces températures peuvent avoir de **graves effets sur la santé des travailleurs** (hypothermie, gelures, douleurs) et peuvent augmenter les risques d'accidents du travail. Le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion rappelle **les mesures que doit prendre l'employeur** pour protéger ses salariés et garantir leur sécurité.

En savoir plus



[Vague de froid : les précautions à prendre - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

DIALOGUE SOCIAL

Prime de partage de la valeur : avec la prime de partage de la valeur, vous versez à vos salariés une prime exonérée de contributions sociales. Depuis la fin du mois de novembre, un nouveau dispositif est mis en place : **le plan de partage de la valorisation de l'entreprise**. Ce plan peut être mis en place pour trois ans dans les entreprises ainsi qu'au sein des groupes mentionnés dans le code du travail. Une prime de partage de la valorisation de l'entreprise sera alors versée aux salariés, **en complément de la prime de partage de la valeur**, dans le cas où la valeur de l'entreprise aurait augmenté au cours des trois années suivant la date fixée par un accord collectif.

En savoir plus



[Prime de partage de la valeur : comment en faire bénéficier vos salariés ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)

Dialogue social de proximité : les Observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation collective (**ODDS**), avec l'appui du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), lancent une **plateforme de ressources en ligne : espace-odds.fr** avec l'objectif de réunir en un lieu unique les ressources et outils utiles au dialogue social de proximité.

Ce site web permet de partager les productions et actions réalisées par les ODDS. Il s'adresse **aux acteurs du dialogue social** dans les entreprises et les territoires.

En savoir plus



[Dialogue social de proximité : un espace ressource en ligne - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)